

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LES
PARKINGS DES RUES DU COMMERCE ET BLANCHE PIERRE
(nettoyage)
N° 2025 – TEMP 95**

Le maire de la commune de JUZIERS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Vu la demande présentée par GPSEO afin d'organiser le nettoyage des parkings des rues du Commerce et Blanche Pierre à JUZIERS :

les 18 et 19 septembre 2025 de 08 à 17 heures 00.

- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité de ce nettoyage,

- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Les services de GPSEO sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement sur les parkings des rues du Commerce et Blanche Pierre à JUZIERS afin de permettre de les nettoyer.

Article 2 – A ces endroits les parkings seront interdits au stationnement :
Les jeudi 18 et vendredi 19 septembre 2025 de 08 à 17 heures 00.

Article 3 - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune de JUZIERS le mercredi 17 septembre 2025.

Article 5 – Le commissariat de police de MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 16 septembre 2025.

Le Maire, Ketty VARIN

P/O le 1^{er} adjoint Gaëtan MALONDA

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org

